

E20.X2./12/06/71  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-Démocratie-Paix

SGCE

-----  
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

-----  
DIVISION DE L'ADMINISTRATION GENERALE DU PERSONNEL ET MATERIEL

-----  
DECRET N° 71/197 du 28/6/71

Portant nomination de Monsieur TCHICAYA Antonio-Félix en qualité de Premier Secrétaire à la Mission Permanente du Congo à l'O.N.U. (New-York)

-----  
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VU la Constitution en date du 30 Décembre 1969 de la République Populaire du Congo ;

VU la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

VU le décret n° 61/143 du 27 Juin 1961 portant statut commun des cadres du personnel diplomatiques et Consulaire de la République Populaire du Congo ;

VU le décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères ;

VU le décret n° 67/116/ETR/D.AGPM du 16 Mai 1967 fixant le régime de rémunération des cadres diplomatiques et consulaires de la République Populaire du Congo ;

VU le décret n° 67/102 du 6 Mai 1967 réorganisant les structures des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'Etranger ;

VU le décret n° 70/2 du 4 Janvier 1970 portant nomination des Membres du Conseil d'Etat de la République Populaire du Congo ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères ;  
Le Conseil d'Etat entendu ;

D E C R E T E

ARTICLE 1ER.- Monsieur TCHICAYA Antonio-Félix, Attaché des Affaires Etrangères stagiaires, chef de la Division Presse et information au Ministère des Affaires Etrangères, est nommé Premier Secrétaire à la Mission Permanente du Congo à New-York.

ARTICLE 2.- Les Ministres Affaires Etrangères, des Affaires Sociales, de la Santé et du Travail, le Ministre des Finances et du Budget sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé à New-York sera enregistré et inséré au Journal Officiel de la République Populaire du Congo ./-

BRAZZAVILLE, LE 28 JUIN 1971

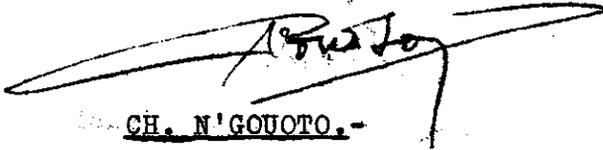
Par le Président de la République  
Chef de l'Etat  
Président du Conseil d'Etat

Pr. Le Ministre des Affaires Etrangères  
en Mission  
Le Ministre des Finances et du Budget  
Mme Edouard POUNGUI.-

LE COMMANDANT MARIEN N'GOUABI.-

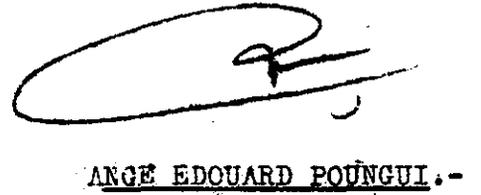


le Ministre des Affaires Sociales  
de la Santé et du Travail



CH. N'GOUOTO.-

Le Ministre des Finances  
~~et du Budget~~



ANGE EDOUARD POUNGUI.-